



LE MOT DU MAIRE

DÉCEMBRE 2018

Encore une fois, c'est avec plaisir que je vous retrouve pour l'édition 2019 du Petit Multonnien afin de vous tenir informé des nouveautés, et des réalisations de ces derniers mois.

Cette année a été particulièrement très mouvementée avec des tempêtes, et des déceptions.

En effet, la démission de Sylvain a été un choc pour la Commune. Cela faisait 24 ans que Sylvain s'occupait de l'entretien et du fleurissement.

Vous trouverez les dernières actualités municipales (travaux, arrêtés, Budget de la Commune) ainsi que les manifestations organisées par la Commune.

Par le biais du petit journal, nous lançons un appel à la population pour le fleuris-

sement et l'embellissement de la Commune, des ateliers pour la confection d'objets et d'hôtels à insectes seront mis en place par la commune et coordonnés par Hervé, l'agent technique.

Je me permets de vous rappeler que le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour tous renseignements. Les nouveaux arrivants sur la commune sont priés de s'y faire connaître.

Nous rappelons à toutes les personnes possédant des bois, des haies bordant les voies communales et les chemins ruraux de bien vouloir les entretenir.

Et nous invitons les personnes qui auraient des conflits de voisinage à les régler entre voisins dans un premier temps et si les problèmes et les soucis persistent, à venir tout simplement les exposer en mairie.

C'est par la parole et le dialogue que les choses avancent....et se règlent bien souvent....

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver à l'occasion d'un verre de l'amitié pour la nouvelle année le vendredi :

4 JANVIER 2019

A 18 h 30 à la Salle des Fêtes.

Pour une question d'organisation, merci de rapporter ou de mettre dans la boîte aux lettres de la mairie le coupon réponse au plus tard le 2 janvier pour confirmer votre présence.



Conditions à remplir pour s'inscrire sur la liste électorale :

Etre majeur,
De nationalité française,
De jouir de ses droits civils et politiques
De justifier d'une adresse dans la commune, d'y résider depuis 6 mois au moins de façon continue et effective.

Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie, munis d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE

Depuis le 15 mars 2017, pour renouveler ou faire faire sa carte d'identité vous devez aller à la Mairie de Mansle, Ruffec ou Confolens, suite au dispositif des cartes sécurisées (comme les passeports).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Céline vous accueille au secrétariat de la mairie le mardi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 30.

Tél : 05.45.22.51.22 Courriel : mairie.moutonneau@orange.fr

Site internet de la commune : <http://moutonneau.fr/>

Madame le Maire se tient à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous.

FERMETURE DE LA MAIRIE DU VENDREDI 21 DECEMBRE AU 2 JANVIER 2019 INCLUS

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date de leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant.

TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Habitants de la Commune : 50.00 €

Habitants hors Commune : 75.00 €

Association de la Commune : 1 location gratuite par an (les autres manifestations seront au tarif des habitants de la commune)

Associations hors commune : 75.00 €

Du 1^{er} octobre au 30 avril : 25.00 € de chauffage à toutes les personnes ou associations qui loueront la salle.

Un chèque de caution de 500.00 € et une attestation d'assurance seront obligatoires.

PASSAGE DE CALITOM

ATTENTION CHANGEMENT DU JOUR DE PASSAGE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019.

(Vous trouverez le nouveau planning de ramassage joint à ce journal).

ARRETE REGLEMENTANT, LES MANIFESTATIONS, LES RASSEMBLEMENTS, LES PIQUE-NIQUES FAMILIAUX SUR L'ILE DE MOUTONNEAU, ET INTERDISANT LES FEUX DE PLEIN AIR.

Un arrêté municipal réglementant, les manifestations, les rassemblements, les pique-niques familiaux sur l'île de Moutonneau, et interdisant les feux de plein air a été pris le 19 avril 2018.

ETAT CIVIL ANNEE 2018

Décès :

Jean-Claude MILLET, décédé le 5 mars 2018 à son domicile Moutonneau.

André Jean CHOVAUX, décédé le 22 mars 2018 à Ruffec

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Mariage :

Mariage d'Eloïse WESTALL et de Robin PRINCE le 24 août 2018.

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés ainsi qu'à leur famille respective.



AGENT TECHNIQUE

Comme vous avez pu le constater, notre agent technique Sylvain BOUET a démissionné au mois d'août après 24 ans de bons et loyaux services.



C'est Hervé PERAUD, pompier volontaire à Mansle et habitant de Celettes que vous verrez désormais dans les rues.



CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La Commune a obtenu le 1^{er} prix départemental 2017 pour les villes et villages fleuris de moins de 500 habitants. (il y a une erreur d'année sur le prix)

C'est avec une grande émotion que la Commune a également reçu la 1^{ère} fleur pour le concours régional des Villes et Villages Fleuris de moins de 500 habitants. Vous verrez désormais un panneau à chaque entrée de bourg avec une 1 fleur. C'est encore une fois le remerciement pour tout le travail fourni par Sylvain, pour l'embellissement, le fleurissement de la commune. Maintenant au tour d'Hervé d'assurer la continuité de ce travail.

MANIFESTATIONS SUR LA COMMUNE

Cérémonie des vœux de la commune 2018

Cérémonie du 8 mai 2018.

Le Repas des Voisins a eu lieu le 12 août 2018 sur l'île de Moutonneau.

Centenaire de la Cérémonie du 11 novembre 2018.

Le repas des Aînés a eu lieu le dimanche 2 décembre 2018.



Cérémonie des vœux de la commune 2018



Centenaire de la Cérémonie du 11 novembre 2018



CEREMONIE SUIVIE DU VERRE DE L'AMITIE AVEC VISITE DE L'EXPOSITION SUR NOS DISPARUS DE LA GUERRE DE 1914-1918



L'exposition sur nos ancêtres dans la grande guerre de 1914-1918 restera dans la salle des fêtes jusqu'à la fin du mois de janvier

La commune remercie le concours des personnes qui ont bien voulu prêter les différentes photos de leurs ancêtres.

Le repas des Aînés a eu lieu le dimanche 2 décembre 2018



BUDGET ET FINANCES COMMUNALES 2018

Comme vous pouvez le constater le budget de la Commune est en net diminution du à la baisse des dotations et aux allocations de compensation versées au SIVOM d'Aunac sur Charente pour les écoles dont le coût est de : 18143,96 € pour l'année 2018 pour 6 enfants de la Commune.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2018		Réalisé
Dépenses	109567,44	85525,58
Recettes	109567,44	

BUDGET INVESTISSEMENT 2018		Réalisé
Dépenses	23304,00	3499,24
Recettes	23304,00	

Comme vous pouvez le constater, des travaux prévus en investissement n'ont pas été réalisés, comme la réparation de la toiture du clocher de l'église Saint-Vivien (artisan réquisitionné par le département suite aux intempéries du 4 juillet) et la tisanerie (cuisine) de la salle des fêtes, elle, par manque de temps. On espère pouvoir les réaliser en 2019.

LES PROJETS

POUR 2019

- Réfection de la toiture de la salle des fêtes.
- Réfection de la toiture du clocher de l'église Saint-Vivien
- Aménagement de la tisanerie (cuisine) de la salle des fêtes.
- Aménagement d'une cour devant le logement communal

POUR 2020

- Aménagement du carrefour rue de la passerelle et de la rue de la métairie.

Comme vous avez pu le constater, un aménagement provisoire a été mis en place depuis 2 ans, afin d'habituer les administrés au futur aménagement du carrefour, en effet celui-ci est relativement dangereux, plusieurs accrochages ont déjà eu lieu. Le code de la route n'est pas toujours respecté, un carrefour n'est pas un parking et il conviendrait de respecter les priorités à droite.

PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MOUTONNEAU

Le projet éolien avec la société ALTO POWER et la Commune d'Aunac sur Charente suit son cours.

PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

La Communauté de Communes de Cœur de Charente s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document stratégique doit fixer le cap du développement du territoire d'ici à 2035 et traduire de façon réglementaire le projet de territoire en termes d'aménagement.

Première étape vers le projet, les élus ont participé à l'élaboration du diagnostic du territoire au travers de temps d'échange collectifs (visite du territoire en bus, ateliers) et communaux (entretiens en commune, enquête). Un travail spécifique a été mené avec les agriculteurs. Une première version, qui est amenée à s'enrichir tout au long de la démarche, est ainsi en cours de partage avec tous les acteurs du territoire : élus, partenaires, associations, habitants... Ces temps d'échanges doivent permettre à chacun de contribuer au débat et de valider les constats partagés.

Outre les outils mis en place pour tenir les citoyens au courant tout au long de la procédure (mise à jour du site internet <https://www.coeurdecharente.fr>, articles de presse ou exposition itinérante), les habitants sont invités à contribuer activement au projet : soit par écrit au sein des cahiers de suggestions mis à disposition dans les communes, soit lors des temps d'échanges prévus à l'occasion des réunions publiques et ateliers participatifs.

Nous vous invitons donc à vous joindre à nous lors de la présentation du diagnostic le :

- 31 janvier à Mansle (salle Pierre Ramblière à 19h),
- 4 février à Saint Amant de Boixe (salle des fêtes à 19h)
- 5 février à Aigre (salle des fêtes à 19h).

La Commune remercie Maxime BOURUT de nous avoir fait gracieusement l'affiche des Maires de la Commune de Moutonneau, et Madame Joëlle PRECIGOUT pour avoir fourni toutes ses recherches qui nous ont permis de constituer un dossier nommé « Mémoire de Moutonneau ».



**Service à Aunac sur
Charente**

Podologue
Madame ROUSSELOT
au 0545948554

Ostéopathe
Vincent RADIGUET
0637815054

Sophrologue
Marion ASTRUC
0684480448

Kinésithérapeutes
Mrs GAUTHIER et ZARSOZO
0545691043

*Maison médicale d'Aunac
sur Charente :*
05.45.22.24.07

*Pharmacie d'Aunac sur
Charente :*
05.45.22.24.19

Conciliateur : permanence le 4^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h à la mairie de Mansle (tél : 05.45.22.20.43) ou prendre rendez-vous au Tribunal de Grande Instance au 05.45.37.11.00

MSA : Antenne de Mansle (square Jean Bouillon) Accueil physique uniquement sur rendez-vous et accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 au 05.45.97.50.50

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 Pompiers avec le portable : 112
Gendarmerie : 17 Urgence médicale : 15

Kinésithérapeutes à Mansle : 05.45.22.51.34

Hôpital de Ruffec : 05.45.29.50.72

Pharmacie de garde : 3237

Electricité dépannage : 09.72.67.50.16

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE D'AUNAC SUR CHARENTE

Tél : 05.45.20.61.45

LUNDI	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
MERCREDI.	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00
VENDREDI - SAMEDI	09:00 - 12:00
	14:00 - 18:00